



## PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture

Rennes, le 16 avril 2012

Direction de la réglementation  
Et des libertés publiques

Bureau des installations classées

Affaire suivie par JC LEMERCIER

☎ 02 99 02 13 87

☎ 02 99 02 13 29

[jean-claude.lemercier@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:jean-claude.lemercier@ille-et-vilaine.gouv.fr)

**COMMISSION LOCALE  
D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE  
TRIADIS Services**

**Réunion du 28 mars 2012**

**COMPTE-RENDU**

La commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de la société TRIADIS Services s'est réunie, le 28 mars 2012, à 9 heures 30, dans les bureaux de l'établissement, sous la présidence de M. Jean CHEVALIER, directeur de la réglementation et des libertés publiques à la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Etaient présents :

Titulaires :

Collège des collectivités territoriales :

- M. Daniel SALMON, représentant la mairie de Saint-Jacques de la Lande.

Collège des associations de protection de l'environnement et des riverains :

- M. Eric THOMAS, représentant le collège Jean Moulin.

Collège de l'exploitant :

- M. Jean BIECHLIN, Directeur de la société TRIADIS Services.

Collège des administrations publiques :

- M. André APPRIOU, représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Philippe GARREAU, représentant le directeur général de l'Agence régionale de santé.

Assistaient également à la réunion :

- M. Christophe ROBILLON, représentant la société SECHE ALLIANCE (Triadis),
- M. Jean-Claude LEMERCIER, bureau des installations classées à la préfecture.

M. CHEVALIER ouvre la séance en remerciant les membres de la Clis pour leur présence à la réunion. Il propose d'abord un tour de table afin que chacun puisse se présenter et débute ensuite l'ordre du jour.

### **1 – Adoption du compte-rendu de la réunion du 8 juin 2011**

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté.

### **2 – Présentation du bilan d'activité 2011**

Le document, adressé aux membres de la commission avec les convocations, est présenté par M. BIECHLIN.

M. BIECHLIN indique que compte tenu de l'évolution importante en matière de réglementation des déchets, le site TRIADIS Service est impacté et va relever du classement Seveso Seuil Haut. A cet effet, il est actuellement procédé à la mise à jour de l'étude de dangers. L'opération sera terminée fin avril.

M. APPRIOU précise que le délai de mise à jour est de deux ans, les établissements concernés devant avoir fini l'opération le 14 avril 2012.

M. ROBILLON ajoute que compte tenu du nouveau classement de l'établissement, il est prévu l'implantation, avant fin juin 2012, d'un système indépendant de gestion de la sécurité.

M. CHEVALIER demande s'il s'agit d'un investissement lourd.

M. ROBILLON répond par l'affirmative et précise que si l'étude de dangers montre des manquements, il faudra alors réaliser d'autres investissements tels que la mise en place de barrières d'ordre organisationnelle.

M. BIECHLIN fait remarquer que le site était classé Seveso auparavant et que des aménagements existent déjà.

M. ROBILLON indique qu'il est procédé à la séparation des solides et des liquides pour éviter les mélanges incompatibles. La société TRIADIS fournira, à cet effet, des sur-emballages. Par ailleurs, une attestation sur l'honneur va engager les déposants à déclarer la présence de certains produits.

M. BIECHLIN précise que pour améliorer l'information sur les produits, il est mis en place un système de traçabilité à partir d'un code barre.

M. ROBILLON fait observer que l'évolution de la réglementation concerne dix sites du Groupe sur la France et qu'ainsi l'expérience acquise dans chaque site bénéficiera à tous les autres.

M. CHEVALIER demande si le classement Seveso donnera lieu à la rédaction d'un nouvel arrêté préfectoral.

M. APPRIOU répond qu'un nouvel arrêté sera effectivement rédigé, il reprendra l'ensemble des mesures à mettre en oeuvre. Cette évolution réglementaire, contraignante pour l'exploitant, va dans le sens de la sécurité, ce qui est positif pour l'ensemble du site.

### **Descriptif des activités**

M. BIECHLIN indique qu'au cours de l'année 2011, 6 775 tonnes de déchets ont été réceptionnées sur le site ; 3 440 tonnes provenaient des collectivités, 3 293 des industriels (2 662 tonnes en quantités dispersées, 631 en vrac) et 42 tonnes étaient des déchets et produits chimiques de laboratoires.

Au niveau des effectifs, 19 salariés travaillent sur le site, ils étaient 18 en 2010.

### **Descriptif des exutoires**

Ils sont essentiellement régionaux. Environ 90 % des volumes expédiés va vers les centres du Groupe Séché :

- incinération de déchets dangereux avec valorisation énergétique : TREDI Salaise (38), TRIADIS Rouen (76), GEREP (77), TREDI St Vulbas (01) ;
- traitement physico-chimique : TREDI Hombourg (68).

Certains déchets sont transférés sur des exutoires hors Groupe.

M. SALMON demande s'il existe un dispositif d'aspiration et de traitement des composés volatiles au niveau des zones à risques.

M. BIECHLIN répond que oui, le système a été mis en oeuvre fin 2011, le débit est de 9 000 à 20 000 m<sup>3</sup>/heure en fonction de l'outil utilisé.

### **Gestion des risques**

Il n'y a eu aucun incident/accident au cours de l'année 2011.

En revanche, le 4 février 2012, le système d'extinction du bâtiment B7A s'est déclenché de manière intempestive en raison d'une surpression. Cette zone de stockage a été noyée mais l'eau a été cantonnée dans le bâtiment.

M. BIECHLIN précise que les eaux contaminées ont été canalisées dans les bassins puis transférées dans des isotanks.

M. APPRIOU observe que des analyses sont en cours de réalisation et qu'il n'y aura pas de rejets de ces eaux dans le milieu naturel si la conformité des résultats d'analyses par rapport aux seuils fixés par l'arrêté d'autorisation d'exploiter n'est pas démontrée.

M. ROBILLON indique qu'il y a du retard dans les traitements de cette eau (javel et charbon actif) mais que les rejets dans le bassin de réserve incendie pourront, dès la conformité acquise, commencer à raison de 36 m<sup>3</sup>/heure.

M. BIECHLIN souligne que le déclenchement de l'extinction automatique n'a pas été provoqué par un incendie mais par une défaillance du système. Les pièces défectueuses ont toutes été remplacées.

M. SALMON demande si une information a été faite à la mairie.

M. BIECHLIN répond que la mairie a bien été informée, la police municipale est d'ailleurs intervenue, une information a également été faite pour le P.O.I. (Plan d'Opération Interne).

M. SALMON relève qu'un incident du même type avait déjà eu lieu mais avant l'installation de la société Triadis sur le site.

### **Synthèse des analyses**

M. BIECHLIN commente le tableau des rejets des eaux pluviales (page 15 du rapport d'activité).

Au sujet des pesticides totaux, M. SALMON fait remarquer qu'il reste encore un problème.

M. BIECHLIN reconnaît que le problème existe mais qu'il n'a pas vraiment d'explications satisfaisantes. En effet, des pesticides sont présents dans les déchets relevant de l'activité du site. Il s'agit essentiellement des molécules simazine et atrazine. Par contre ce dépassement ne semble pas être lié uniquement à l'activité de l'établissement. Il semble qu'il y ait des traces de pesticides dans les déchets provenant des déchèteries. Il pense par ailleurs, que cela peut concerner la zone industrielle dans son ensemble et peut être dû au lessivage des sols (zones vertes) par la pluie. La mise en place d'un filtre à charbon actif devrait permettre d'améliorer la situation.

M. SALMON demande si l'exploitant connaît les résultats des analyses lorsque deux pesticides sont associés.

M. APPRIOU observe que les analyses ne vont pas aussi loin, l'exploitant devant respecter les valeurs prévues par la réglementation en vigueur.

S'agissant de la synthèse des analyses des piézomètres, M. ROBILLON commente le graphique du document page 17, il souligne que la qualité des eaux souterraines continue de s'améliorer mais note néanmoins que les piézomètres 5 et 7 n'offrent pas encore de résultats satisfaisants.

### **Perspectives 2012**

M. BIECHLIN indique que l'année 2012 verra la finalisation du dossier de classement Seveso Seuil Haut de l'installation. Il signale, par ailleurs, la mise en place d'un nouvel outil de traçabilité par code barre apposé sur tous les emballages.

### **3 - Questions diverses**

A propos d'éventuels risques de pollution de l'air, M. THOMAS demande s'ils existent. Il relève que des exercices de confinement sont réalisés régulièrement en raison de la présence d'installations potentiellement dangereuses sur la commune de St Jacques de la Lande.

M. APPRIOU répond que le risque existe mais que tout est mis en oeuvre pour éviter l'accident, notamment par l'élaboration d'une politique de prévention des accidents majeurs.

M. CHEVALIER explique que les scénarios figurent dans les études de dangers, ils sont pris en compte dans le PPI (Plan Particulier d'Intervention) élaboré par la Préfecture qui agit ainsi sur la prévention.

M. ROBILLON souligne que dans l'étude de dangers figurent effectivement l'analyse, l'évaluation, la cartographie et les moyens mis en oeuvre pour réduire les effets des accidents. Il ajoute qu'il n'y a pas de scénarios létaux actuellement.

M. BIECHLIN rappelle que bien qu'étant site Seveso Seuil Haut, l'installation reste sur la même activité, c'est bien la réglementation qui a évolué et non pas l'activité exercée.

M. SALMON indique qu'en cas d'incendie, il y a risque d'émission de gaz toxiques.

M. ROBILLON admet que les risques existent mais que les scénarios envisagés ont une probabilité d'occurrence très faible.

M. BIECHLIN signale que le site Triadis regroupe de petites quantités de déchets dangereux. Un effort est fait au niveau de la valorisation des déchets.

M. THOMAS fait remarquer que la médiatisation des accidents augmente, auprès de la population, le sentiment de dangerosité des sites industriels.

M. ROBILLON explique que des visites des sites peuvent être organisées. Elles ont pour but de rassurer la population par des explications, des informations sur les différents modes de traitement des déchets issus des déchèteries.

M. APPRIOU note qu'il serait intéressant pour M. THOMAS de connaître le contenu d'une étude de dangers, voire de se faire expliquer les grandes lignes de l'étude de dangers de l'établissement.

M. ROBILLON propose à M. THOMAS de le convier à une présentation de l'étude de dangers.

M. THOMAS souligne que le collège Jean Moulin se situant à 800 m à vol d'oiseau du site Triadis, il est nécessaire qu'il puisse prendre connaissance de l'étude de dangers. Il fait savoir qu'il prendra l'attache de l'Inspection d'Académie pour officialiser la demande.

M. CHEVALIER recommande de prendre également contact avec les services de la Sécurité Civile pour aborder la question sous l'angle des relations entre services de l'Etat.

M. BIECHLIN, s'agissant du Plan d'Opération Interne, indique que l'exercice, qui a lieu une fois par an, a été fait il y a une quinzaine de jours. Y a été inclus un scénario prévu par l'étude de dangers.

M. THOMAS tient à signaler qu'un gros travail d'information a été réalisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours et qu'une réflexion a eu lieu au sein du collège.

M. CHEVALIER demande s'il y a d'autres questions ou observations.

M. BIECHLIN déclare que dans la mesure du possible, il souhaite que la réunion de la Clis ait régulièrement lieu au cours du premier trimestre de l'année et non pas au mois de juin comme en 2011.

M. LEMERCIER prends note de cette remarque et indique qu'il veillera à respecter ce souhait.

En l'absence d'autres questions ou observations, M. CHEVALIER lève la séance à 10h45.

Le président,



Jean CHEVALIER